

business.lesechos.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 8



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

## Entreprises en difficulté : les CIP à l'écoute des entrepreneurs les plus touchés



Les centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises proposent un diagnostic gratuit, en visio avec des spécialistes du droit et du chiffre. - iStock Les experts bénévoles des Centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) sont en première ligne de la crise économique. Ils écoutent et orientent gratuitement les entrepreneurs en détresse vers les solutions les mieux adaptées.

Depuis 25 ans, les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) avaient pour vocation d'éviter aux dirigeants de TPE, artisans et commerçants de connaître la sortie de route. Un outil de conseil et d'anticipation des problèmes. Le principe initial du CIP : un entretien gratuit et en « toute confidentialité » avec un trio d'experts bénévoles : un juriste, un spécialiste du chiffre et un ancien juge de Tribunal de commerce.

Depuis quelques mois, les 70 CIP répartis sur le territoire se sont transformés en **plateforme d'écoute pour les entrepreneurs les plus touchés par la crise** du Coronavirus. Avec environ 5.000 rendez-vous sur l'année 2020, les demandes n'ont pas explosé, assure pourtant William Nahum, président de CIP National. « *C'est plutôt dans les tous prochains mois qu'on risque d'avoir une grosse vague d'appels, au moment où les entreprises auront épuisé toutes les aides et devront payer les dettes.* »

Relai vers les dispositifs d'aide

Du fait des contraintes sanitaires, la rencontre se déroule maintenant à distance. Il suffit de prendre rendez-vous par courriel pour **être rappelé dans les 24 heures, promet l'organisme**. Les adresses e-mail des

business.lesechos.fr

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

centres départementaux sont disponibles sur le site du CIP national. Avec un dispositif temporairement dématérialisé, les CIP actifs prennent en charge les entreprises en fonction des demandes, sans forcément tenir compte de leur rayonnement territorial habituel.

En ligne, il y a donc ensemble un avocat, un expert-comptable (ou un commissaire aux comptes) et un ancien juge du Tribunal de commerce. A eux trois, ils peuvent d'abord aider les dirigeants à s'y retrouver parmi les différentes aides déployées par l'Etat. « *A quelles aides ai-je droit ?* » : c'est en ce moment l'une des questions les plus posées, selon le CIP.

A partir des éléments comptables fournis par l'entrepreneur lors de l'entretien, les experts peuvent également réaliser un premier point sur l'état de l'entreprise. Et, si la situation comptable le rend nécessaire, recommander des procédures amiables : conciliation, médiation ou mandat ad-hoc. Mais concrètement, ils servent surtout de relai pour orienter les dirigeants vers les instances ou les dispositifs de soutien les mieux adaptés à leur situation, notamment ceux mis en oeuvre par les CCI locales. Bien souvent, les CIP sont d'ailleurs hébergés dans les CCI, voire les mairies.

#### **Aides : deux sites pour les identifier**

> Le gouvernement met à jour en permanence les dispositifs d'aide sur le site dédié au Plan de relance. [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises)

> Les chambres de commerce et d'industrie disposent d'une base de données publique sur les dispositifs d'aides nationales et locales liées, ou non, à la crise sanitaire. [www.les-aides.fr](http://www.les-aides.fr)

Soutien et conseils opérationnels

L'entretien est aussi un moment d'écoute qui peut déborder sur des questions plus personnelles. Les incertitudes sur l'évolution de la pandémie et une crise qui s'éternise ont des effets ravageurs sur le moral des chefs d'entreprise. S'ils détectent des personnes en grande détresse psychologique, les experts du CIP peuvent jouer un rôle en les aiguillant vers les psychologues d'APESA France.

Le réseau des CIP a conclu d'autres partenariats avec des associations de dirigeants et cadres d'entreprise bénévoles retraités, EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise) et ECTI (Bénévolat senior de compétences). Ancien directeur d'usine, ex directeur commercial... les « seniors experts » de ces deux associations peuvent être sollicités pour fournir des **conseils opérationnels** sur des thématiques business : marketing, commercial, ressources humaines... Un premier pas avant de commencer à préparer l'avenir.